

PROCÈS-VERBAL

Bureau Communautaire n°6/2026

Séance du lundi 29 juin 2026 à 10:00
Pôle des Services Publics de Vic en Bigorre

Quorum : 6

Membres présents :

Jean-Pierre CURDI, Louis DINTRANS, Sylvie DUBERTRAND, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Julien LACAZE, Frédéric RÉ, Patrick ROUCAU, Thomas SIMONIAN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Philippe PIROTTE, Véronique THIRAULT

Membres Absents :

Président de séance : Frédéric RÉ

Secrétaire de séance : Patrick ROUCAU

ORDRE DU JOUR SÉANCE

Liste des points de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Travaux sur bâtiments communautaires - Parc du Val d'Adour de Rabastens de Bigorre - Demande programmation 2026	Frédéric RÉ
2	CCAM - Approbation vente de matériel via la plateforme digitale AGORASTORE	Frédéric RÉ

Détails des projets / délibérations :

Travaux sur bâtiments communautaires - Parc du Val d'Adour de Rabastens de Bigorre -
Demande programmation 2026

TRAVAUX SUR BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES - PARC DU VAL D'ADOUR A RABASTENS DE BIGORRE - DEMANDE PROGRAMMATION 2026

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Communautaire que, dans le cadre de sa compétence obligatoire "*Développement économique*", la Communauté de Communes s'implique, aux côtés de la commune de Rabastens de Bigorre, dans le développement du Parc du Val d'Adour.

Aussi, la Communauté de Communes a engagé un programme de travaux pour la rénovation du bâtiment, comme suit :

Phase 1 – Année 2025

L'objectif des travaux est de séparer les abonnements électriques en fonction des utilisateurs et de mettre aux normes les installations présentes sur le site :

- distribution électrique entre les différentes entités
- mise en sécurité du site (alarme incendie, éclairage sécurité, ...)
- mise aux normes des installation intérieures
- mise aux normes des installation extérieures

Phase 2 – Année 2026

L'objectif est d'améliorer l'isolation du bâtiment et d'améliorer les conditions sanitaires :

- Rénovation de la cuisine du restaurant
- Changement des menuiseries extérieures
- Amélioration des locaux sanitaires.

Phase 3 – Année 2027

L'objectif est de terminer la rénovation énergétique du bâtiment :

- Fin du changement des menuiseries extérieures
- Installation d'un système de chauffage type pompe à chaleur air/air.

Le montant des travaux estimé pour l'année 2026 s'élève à 350.000,00 € HT.

Monsieur le Président propose de faire une demande de financement auprès de l'État et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour un montant estimatif de travaux s'élevant à 350.000,00 € HT.

Vu la décision du Bureau Communautaire approuvant le programme de travaux en séance du 26 novembre 2024,

Vu la décision du Bureau Communautaire approuvant le programme de travaux en séance du 18 novembre 2025,

Considérant la compétence obligatoire « développement économique » de la Communauté de Communes Adour Madiran,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de permettre le développement d'activités sur le site du Parc du Val d'Adour,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- valider le programme de travaux tel que présenté à lui et approuver l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de **350.000,00 € HT** ;
- autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées les subventions les plus élevées possible au titre de l'exercice 2026 ;
- demander à Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention ;
- donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce et tout document afférents à ce dossier ;
- rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix Jean-Pierre CURDI, Louis DINTRANS, Sylvie DUBERTRAND, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Julien LACAZE, Frédéric RÉ, Patrick ROUCAU, Thomas SIMONIAN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

CCAM - Approbation vente de matériel via la plateforme digitale AGORASTORE

CCAM - APPROBATION VENTE D'UN TRACTEUR VIA LA PLATEFORME DIGITALE AGORASTORE

Monsieur le Président rappelle au bureau communautaire l'adhésion de la Communauté de Communes Adour Madiran à la plateforme digitale de vente aux enchères AGORASTORE depuis le 10 Février 2025.

Aussi, la Communauté de Communes Adour Madiran a mis en vente un tracteur qui n'est plus utilisé par les services aux caractéristiques suivantes :

1- Tracteur CARRARO du 15 Juillet 2009

Ce matériel était utilisé pour la tonte des déchetteries par l'ancien syndicat "Val d'Adour Environnement".

Aujourd'hui, cette prestation est réalisée par les outils des services « espaces verts » de la Communauté de Communes.

Date Mise en vente	18/05/2026
Date fin enchères	12/06/2026 à 16h00
Mise à prix	9.440,00 €
Enchère finale TTC	11.801,18 €

Nom acheteur	Le Domaine des Ondes
--------------	----------------------

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 05 février 2025, approuvant l'adhésion à la plateforme digitale de vente aux enchères AGORASTORE,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- autoriser la vente du matériel précité selon les modalités fixées ci-dessus ;
- donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce et tout document afférent à ce dossier ;
- rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix Jean-Pierre CURDI, Louis DINTRANS, Sylvie DUBERTRAND, Éric DUFFRÉCHOU, Guy DULOUT, Julien LACAZE, Frédéric RÉ, Patrick ROUCAU, Thomas SIMONIAN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

Le Secrétaire de séance,

Patrick ROUCAU

Fait à Vic en Bigorre ,
Le 29/06/2026 ,
Le Président,

Frédéric RÉ